

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n° 1099 nommant M. Perianayagassamy (Pierre), Chef de bureau de 13<sup>e</sup> classe des Secrétariats généraux de la France d'Outre-Mer, Chef au service des Finances et de la Comptabilité, en remplacement de M. Martel (Georges), Inspecteur central de 2<sup>e</sup> catégorie des Contributions Directes, Chef du Service des Contri- butions Directes

n° 1099

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
23 novembre 1951

Numéro JO  
n° 13 du 01/12/1951

Date du numéro  
1 décembre 1951

### TEXTE INTÉGRAL

M. Perianayagassamy (Pierre), chef de bureau de l' classe des Secrétariats généraux de la France d'Outre-Mer, débarqué a Djibouti le 21 novembre 1951, est nommé Chef du Service des Finances et de la Comptabilité en remplacement de M. Martel (Georges), Inspecteur central de 2<sup>e</sup> catégorie des Contributions Directes, Chef du Service des Contributions Directes. La présente décision aura effet pour compter du 26 novembre 1951.